



ÉDITORIAL

AVIS DE TEMPÊTE, OÙ EST LA BOUSSOLE ?

Depuis quelques semaines, le monde entier s'étonne et s'inquiète de voir Paris brûler entre des barricades. La France toute entière a la fièvre, la marée de gilets jaunes veut exprimer un « ras-le-bol » qui enfle depuis des décennies, mais elle est infiltrée et débordée par des vagues de voyous casseurs décidés à en découdre et dont la violence inouïe discrédite la cause même de ce mouvement spontané.

Le pays est à feu et à sang dans l'incompréhension et surtout l'inquiétude générale. Des camps opposés se forment et divisent les gens entre eux, entre amis, entre collègues, en famille... et au sein même du mouvement des gilets jaunes.

Nous ne savons pas comment cela finira... Les sociologues, les politologues, les spécialistes en tous genres s'échinent et s'acharnent à découvrir ce que pourtant nous savons et comprenons tous dans la vraie vie : le pouvoir d'achat est insuffisant pour de nombreux citoyens qui travaillent mais qui pourtant n'arrivent plus à assurer sereinement le bien-être de leur famille, les retraités et les aînés sont inquiets pour leurs vieux jours et les plus jeunes sont de plus en plus nombreux à avoir de plus en plus de mal à se projeter dans l'avenir.

Comment remédier à cela ? Je ne sais pas !...

Mais je crois pourtant qu'il sera difficile de payer moins d'impôts si nous tenons à notre modèle social et à nos services publics. En effet, si chacun peut facilement faire le compte de ses contributions aux finances publiques, il n'est pas toujours simple de voir ce que l'État nous redistribue en retour, ni dans quelles proportions.

Voici par exemple quelques réalisations très concrètes et très récentes qui profitent directement aux Mazérois, et qui sont financées grâce aux impôts payés par les contribuables à la Commune, au Département, à l'État... qui à leur tour nous les reversent au travers de nos projets :

- 241.000 € pour la crèche municipale qui vient d'être rénovée et agrandie,
- 50.000 € pour la rénovation des sols amiantés de l'école maternelle,
- 43.000 € pour les deux aires de jeux pour enfants,
- 489.000 € pour la mairie rénovée et agrandie,
- 146.000 € pour la voie de desserte de la mairie,
- 1.000.000 € pour la passerelle sur le Gave inaugurée au printemps,
- 1.410.000 € pour la digue contre les inondations du Gave de Pau.

Ce qui est reversé aussi mais qui est plus difficile à estimer, c'est à quelle hauteur les collectivités et l'État nous aident au quotidien pour financer le fonctionnement de tous nos services publics.

Certes, les dotations aux communes ne règlent pas directement les problèmes de fins de mois difficiles, et la mairie a peu de leviers pour agir en ce sens.

Mais heureusement il existe, au plus près de nous, d'autres formes d'aide et de soutien qui s'appuient essentiellement sur des valeurs humaines : l'entraide directe, la bienveillance envers l'entourage, la générosité, l'engagement bénévole occasionnel ou plus permanent... **En un mot : la solidarité.**

Oui, les Mazérois offrent, reçoivent ou partagent quotidiennement : par exemple grâce au nouveau kiosque solidaire « Merci Beaucoup » (*lire ci-contre*), ou encore aux deux Boîtes à Lire où l'on peut échanger gratuitement des livres, grâce aux ateliers-jeunes avec des bénévoles qui initient et encadrent les adolescents au travail (*lire page 6*), grâce aussi aux associations dont les bénévoles animent la vie sociale, sportive et festive, etc...

Cette solidarité directe qui débouche sur du concret est essentielle pour inventer et entretenir les liens du quotidien, ces liens qui aident à lutter contre la précarité, contre la solitude, et les donateurs offrent le plus souvent un bien précieux : du temps pour les autres.

La solidarité ne se décrète pas, elle n'existe que dans la conscience de la nécessité et l'envie de partager ce qu'on peut au sein d'une communauté.

La solidarité peut nous servir de boussole pour traverser les tempêtes. ●

VOTRE MAIRE
MONIQUE SÉMAVOINE

| RENCONTRE |

AUTOUR DU KIOSQUE SOLIDAIRE



Les partenaires du kiosque « Merci Beaucoup »

Il s'appelle « Merci Beaucoup » et trône sur la placette Mendès-France, tout près du Centre social : le kiosque en forme de double armoire en bois a ouvert ses portes sans serrure pour inviter les uns à venir déposer des vêtements, des objets ou des denrées non-périssables, et les autres à venir choisir ce qui leur manque.

Ce kiosque est magique : il est « anti-gaspi », il crée du lien entre les habitants et en plus il est assorti d'une « appli » pour mobile « Merci Beaucoup » qui permet d'échanger des bons plans ou des produits directement sans passer forcément par le kiosque ! Oui c'est magique ! À partir d'une idée originale et généreuse conçue et financée par l'ONG « Le Fond des Hirondelles », la Communauté d'Agglo a organisé l'implantation de ce tout premier kiosque à Mazères-Lezons en mettant autour de la table les partenaires qui font désormais vivre cette initiative : l'ESAT Alpha d'Idron a fabriqué le meuble à partir des plans d'un designer bénévole, le Centre social Cap'de'tout qui assure le suivi quotidien des dons et des retraits, le Relais 64 qui recycle les vêtements qui ne trouvent pas preneurs et les services techniques de la mairie qui ont installé le kiosque.

Cette idée généreuse a été dupliquée au quartier Berlioz de Pau et elle est en cours d'essaimage dans d'autres quartiers palois. Longue vie à « Merci Beaucoup » ! ●

SOMMAIRE

1 | ÉDITORIAL DU MAIRE
RENCONTRE :
Autour du kiosque
solidaire
BLOC NOTE

2 | LES GRANDS
TRAVAUX
EN COURS
DE RÉALISATION
• La RD 37
avenue du Général
de Gaulle
• Création d'une
nouvelle
voie de desserte
de la mairie
• La pelouse
du nouveau
terrain de football
est semée
• La fibre arrive
comme promis...

4 | AU FIL DES MOIS...

5 | EN DIRECT
DE MAZÈRES-LEZONS

7 | AVEC VOS ÉLUS...

8 | AVEC VOS ÉLUS...
AGENDA
CARNET
MEMENTO

BLOC
NOTE

CONCERT
DU
NOUVEL
AN

SAMEDI 19 JANVIER à 20h30

Salle polyvalente

Gershwin, Bizet, Tchaikovsky, Brahms...

BILLETTERIE Mairie de Mazères-Lezons, Office
de Tourisme de Pau, Auchan, Cultura, Centre Leclerc
de Mazères-Lezons, Francebillet, ticketmaster.com

ENTRÉE 13€ & 5€ (- DE 18 ANS)

LES GRANDS TRAVAUX EN

1 RD 37 AVENUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE : UN CHANTIER HORS-NORMES

Comme annoncé dans le *Mazères Lisons* n°23 (février 2018) et dans notre *Info Mairie* de Juillet 2018, les différents concessionnaires des réseaux enfouis sous la Route Départementale 37 ont lancé à l'été 2018 un chantier commun de rénovation de leurs réseaux.

L'Agence Publique de Gestion Locale (APGL) coordonne ces travaux organisés en 3 principales phases d'une durée prévisionnelle de 4 mois chacune selon les conditions météorologiques.

1 ère phase, 2ème semestre 2018 → LES RÉSEAUX « HUMIDES »
Assainissement, eaux pluviales et eau potable. Le chantier avance par tronçons, depuis le carrefour à feux tricolores de la rue Henri IV jusqu'à la rue du Gave.

2 ème phase, 1er trimestre 2019 → LES RÉSEAUX « SECS »
Électricité, éclairage public, téléphone et fibre optique. Ces travaux concernent deux secteurs : le premier entre la rue Jules Ferry et la mairie, et le second entre l'église et la limite de la commune d'Uzos.

3 ème phase, 2ème trimestre 2019 → RÉFECTION PROVISOIRE ET RÉOUVERTURE PROVISOIRE DE LA VOIRIE
Une réfection de la chaussée sera réalisée au fur et à mesure de l'avancement du chantier, avec un revêtement provisoire pendant les mois nécessaires à la stabilisation des différentes tranchées opérées dans le sous-sol mais qui permettra la réouverture de la circulation sur la RD37.

Pendant que tous les concessionnaires de réseaux pilotent ce chantier hors-normes, la municipalité travaille simultanément à la construction du plan de financement et au lancement des études préalables pour un plan d'aménagement définitif.

Et le moment venu, les riverains de l'avenue du Général de Gaulle seront informés et ponctuellement invités à participer à l'élaboration du plan d'aménagement définitif pour un lancement des travaux d'aménagement prévisibles courant 2020. À suivre donc...



Déviations & nuisances Déviation

• Ce chantier exceptionnel -mais indispensable en raison de la vétusté des réseaux les plus anciens- est malheureusement et bien évidemment générateur de nuisances, tant pour les riverains du chantier que pour les riverains des déviations (au nord par la rue des Pyrénées, au sud par la rue Louis-Barthou). La Mairie a demandé que l'accès aux commerces, à la mairie et pour les riverains soit toujours maintenu par l'Est ou par l'Ouest de la Départementale, et les entreprises de BTP doivent adapter la signalétique au fur et à mesure de l'avancement du chantier.



Vitesse & prudence !

La Mairie reste très vigilante et à l'écoute des habitants, notamment pour veiller sur l'actualisation de la signalétique et l'accès aux commerces, et pour sensibiliser et inciter les automobilistes à la prudence sur les itinéraires de déviation. Aussi, pour lutter contre la vitesse excessive de certains conducteurs trop pressés de traverser notre village, des arrêtés municipaux ont été pris pour définir des « zones 30 » que la Police nationale est invitée à contrôler.



COURS DE RÉALISATION

2

CRÉATION D'UNE NOUVELLE VOIE DE DESSERTE DE LA MAIRIE



La municipalité a fait l'acquisition de 1725 m² de terrain à l'arrière de la Mairie pour aménager le stationnement et une voie de desserte par l'avenue des Pyrénées (Cf. *Mazères Lisons* n° 23).

Lancés en octobre, les travaux sont en cours de réalisation : les tranches fermes seront achevées en fin d'année 2018, les tranches optionnelles en début d'année 2019. Le coût de l'opération s'élève à :

- Lot n° 1 : **127.000 €** sur deux ans,
- Lot n° 2 : **19.000 €** sur deux ans.

Au printemps, l'accès à la Mairie sera désormais sécurisé :

- la sortie des véhicules ne se fera plus sur la Départementale 37, en plein virage dangereux, mais par la nouvelle desserte vers la rue des Pyrénées (*l'entrée sera possible par les deux accès*) ;
- le stationnement sera réparti sur deux parkings, l'un proche de la Mairie, l'autre proche du Cimetière, tous deux reliés par cette nouvelle voie de desserte comme des vases communicants.

3

LA PELOUSE DU NOUVEAU TERRAIN DE FOOTBALL EST SEMÉE

La construction pharaonique de la Digue est en cours d'achèvement, les grands travaux d'infrastructure sont réalisés et il reste encore au Conseil départemental à peaufiner des travaux d'embellissement et l'aménagement du nouveau terrain de football.

L'ASMUR va devoir encore patienter avant de faire courir ses joueurs sur la pelouse, car il faut lui laisser le temps de pousser et de prendre racine pendant plusieurs mois.



La pelouse pousse sur le nouveau terrain de football

4

LA FIBRE ARRIVE COMME PROMIS...



Comme promis lors d'une réunion publique en mai 2017 et comme rappelé dans le *Mazères Lisons* n° 23 de Février 2018, la **desserte du Très Haut Débit (THD) se déploie actuellement et progressivement** sur notre commune ou plus exactement dans le bourg proprement dit, c'est-à-dire dans la partie « agglomérée » ou « urbaine » du village.

Dans tout ce secteur les raccordements avancent quartier après quartier et **comme promis, dans les trois mois (environ) qui suivent leur raccordement (sauf problèmes techniques imprévus !), tous les habitants de ces quartiers peuvent bénéficier d'une offre THD** par un opérateur de leur choix, **dès cette fin d'année ou bien en début d'année prochaine** si des questions techniques ont généré du retard.

Rappelons que les autres Mazérois qui habitent dans les coteaux ou la Vallée Heureuse devront attendre le déploiement pris en charge par le Conseil départemental planifié pour 2020.



Voyage des aînés à Cambo-les-Bains



Les jardins et.

Au fil des mois...



Fêtes de Mazères-Lezons



Tempête & inondation du 13 juin



La salle polyvalente inondée



Un grand élagage entrepris par la



Fête des écoles les grandes



Les 2 abribus Leclerc & Lezons Vacances de la Toussaint : le vandalisme fait rage



Salle polyvalente vandalisée



Impacts de balles sur la salle Courtois

ZOOM

Inauguration au Château

Le 28 septembre 2018 a été inauguré le nouveau bâtiment de l'Institut Médico-Educatif « Le Château » de Mazères-Lezons. Pourtant créé et installé au Château depuis 1945, cet établissement est assez peu connu des Mazérois... excepté des écoliers qui ont l'habitude de fréquenter quotidiennement leurs camarades « du Château » depuis quelques années. On va y revenir plus loin...

L'IME est un établissement géré par l'OPEA (*Œuvre pour la Protection de l'Enfance et de l'Adolescence*), association créée en 1945. Sa vocation consiste à prendre en charge, dans un lieu spécifique des enfants et adolescents en difficultés.

En 1946 c'est un Centre Médical Psychologique (*CMP*) qui a d'abord vu le jour, pour l'accueil, l'observation et la rééducation des enfants en déficience intellectuelle légère ou moyenne.

En 1993 : l'établissement est complété par un Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile (*SESSAD*) ; le CMP devient alors IME. En 2009 : un pôle thérapeutique est construit : avec des locaux médicaux (*psychiatre, psychologue et orthophoniste*), des salles de psychomotricité, de repos, une infirmerie, un bureau et des sanitaires.

En 2016 : l'IME lance un chantier d'extension de 522m² qui consiste en la création d'un bâtiment de plain-pied (*en lieu et place de l'ancien préfabriqué*) en ossature bois, composé de 4 salles de classe et 4 salles d'activités ouvertes sur un préau, et d'un bloc central regroupant les sanitaires et l'espace technique.

Au terme de deux ans de chantier, le 28 septembre 2018 a eu lieu l'inauguration de cette très belle et vaste extension.

Chacun a pu mesurer combien sa conception a été soigneusement pensée et réalisée pour le bien-être des enfants, pour que chaque espace soit autonome, et de surcroît en s'intégrant parfaitement dans le parc du château.

Cette réussite est le fruit du travail des équipes toutes ensemble, avec l'écoute et le talent de l'architecte M. Desprez. **Aujourd'hui l'établissement accueille des enfants de 6 à 14 ans et offre 48 places en IME et 20 places en SESSAD.**



La classe externalisée, qu'est-ce que c'est ?

En 2012, sur une idée de l'ancien directeur M. Marc Arribes et avec le soutien déterminé de la municipalité qui a obtenu l'accord de la direction académique, une Convention a été signée entre la Mairie et l'OPEA : une classe de 8 élèves maximum est alors « externalisée » une demi-journée par semaine à l'école primaire de Mazères-Lezons. La classe se fait dans des locaux séparés avec les maîtres respectifs des écoliers, mais les enfants se mélangent pour se partager les temps de récréation.

En 2016 : pour renforcer la socialisation, un avenant à cette convention est signé pour permettre aux enfants de l'IME de déjeuner à la cantine de l'école primaire.

À Mazères-Lezons, nous pouvons être fiers de ce dispositif unique dans notre département pour l'intégration et l'inclusion de tous les enfants.

Résultats après six années de cette volonté commune :

- L'école publique et l'IME travaillent ensemble dans l'intérêt croisé de tous les enfants.
- Et surtout les écoliers qui sont aujourd'hui en CM2 ont fréquenté toute leur vie les enfants de l'IME, tous les jours d'école, en récréation et à la cantine... **Et grâce à cette vie scolaire partagée, pour eux la « différence » n'existe pas, ils sont tous copains !**

Pendant ce temps, toute une dynamique humaine de rencontre hors les murs et hors les tabous s'est mise en place, notamment avec la volonté du Centre social / centre de loisirs, et avec les petits de la Calandreta : les enfants se mélangent sans se poser de question pour participer avec joie, par exemple à des journées de créativité comme les concours de citrouilles ou encore d'épouvantails.

Bravo à tous les acteurs du quotidien de cette réalité. Grâce à eux, ce qui paraissait impensable il y a encore dix ans est devenu une réalité « naturelle », une « normalité ». Continuons !



...la villa Arnaga



...le site de la butte de la rocade
du Conseil départemental



...les enfants avant
vacances

CÉRÉMONIE DU CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DU 11 NOVEMBRE 1918



Dans le bleu éclatant d'un ciel sans nuage, le drapeau tricolore flotte au-dessus du Monument aux Morts. La poitrine décorée de médailles, Monsieur Sablé porte le Drapeau des Anciens combattants. Monsieur Serrano regroupe sagement les écoliers de sa classe auxquels se joignent en renfort d'autres enfants présents. En ce jour de commémoration le public est venu plus nombreux que d'habitude assister à cette cérémonie du Centenaire de l'Armistice du 11 novembre 1918.

À quelques cent mètres de là, les cloches de l'église sonnent à toute volée en hommage aux Morts pour la France, et tout particulièrement en hommage aux Enfants de Mazères-Lezons morts pour la patrie. Madame le Maire prononce l'hommage du Président de la République.

Puis deux enfants font l'appel des noms des « Morts pour la France », et deux autres fleurissent le monument aux morts avec Madame le Maire.

Le public observe une minute de silence. Recueillement, émotion.

Alors, sous la conduite de leur instituteur, les enfants chantent en chœur la Marseillaise. Les voix enfantines font s'élever l'hymne national dans le ciel bleu azur.

Les derniers mots du discours présidentiel résonnent encore : « Vive l'Europe en paix, vive la République, et vive la France ! » ●

MAD : POUR LE MAINTIEN À DOMICILE

L' Association pour le Maintien à Domicile des Personnes Âgées des 2 rives du Gave, anciennement domiciliée à Mazères-Lezons, a déménagé ses bureaux à Aressy.

La MAD offre un service **GRATUIT** de soins infirmiers à domicile (pris en charge par les caisses d'Assurance Maladie), ouvert à tous les assurés sociaux, assurés volontaires, pensionnés de guerre, ayant-droit des assurés, et personnes bénéficiant de l'aide médicale de + de 60 ans. ●



Adresse : 22 Ter impasse du Lagoin - 64320 ARESSY - Tél : 05 59 06 66 94

RENTRÉE SCOLAIRE 2019

Pour la prochaine rentrée scolaire, la mairie enregistre dès maintenant les pré-inscriptions des enfants nés en 2016 et des enfants dont les familles sont nouvellement installées dans la commune.

Le recensement des futurs inscrits est important pour évaluer les futurs effectifs et, par conséquent, **pour défendre l'obtention d'un poste supplémentaire d'enseignant** auprès des instances académiques. ●



LES ATELIERS-JEUNES : COMMENT ÇA MARCHE ?

Les jeunes entre 14 et 18 ans sont chaque année très nombreux à s'inscrire pour les ateliers-jeunes organisés par la municipalité pendant une semaine des vacances scolaires d'été : 5 demi-journées de travaux encadrés leur permettent de gagner un pécule personnel de 90€.

Les bénévoles pour les encadrer, en revanche, ne se bousculent pas au portillon !

Aussi, comme il n'est pas possible de satisfaire toutes les demandes d'adolescents, celles-ci sont examinées selon les critères d'admission préconisés par le GIP-DSU (*de la Politique de la Ville*) et ils sont appliqués équitablement pour répartir les demandes et retenir une liste d'inscrits.

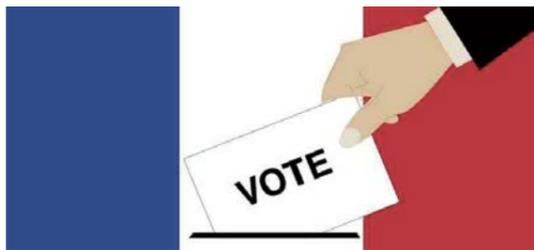
À noter que si la première inscription est toujours acceptée d'office, en revanche les critères d'éligibilité sont pris en compte pour une 2ème ou une 3ème demande d'inscription. Les jeunes sont mis en liste d'attente pendant la formation de la liste initiale des primo-demandeurs, et c'est ensuite qu'ils intégreront (*ou pas*) l'atelier-jeunes selon le respect des critères applicables et aussi du taux d'encadrement supportable par les bénévoles.

Car ce sont bien des bénévoles qui encadrent les jeunes, avec des élus volontaires. Ces bénévoles n'ont pas de formation officielle d'encadrement de jeunes si ce n'est leur bon sens de père de famille. Alors pour ne pas alourdir excessivement leur mission et leurs responsabilités, depuis quelques années le nombre de jeunes a été volontairement limité aux capacités d'encadrement.



Les filles et les garçons de l'Atelier-jeunes 2018 entourés de leurs encadrants bénévoles

RÉFORME DES LISTES ÉLECTORALES



À compter du 1er janvier 2019, le système de recensement des électeurs sera réformé avec la mise en place d'un Répertoire Electoral Unique (REU). Cette réforme introduit, entre autres, la modification des conditions d'inscription sur les listes électorales : la date butoir du 31 décembre pour l'inscription sur les listes électorales est supprimée.

PÉRIODE TRANSITOIRE

Entre le 1er janvier 2019 et le 1er janvier 2020, les demandes d'inscription pourront être déposées en Mairie au plus tard, le dernier jour du 2ème mois précédent un scrutin.

Exemple : pour les élections européennes qui auront lieu dimanche 26 mai 2019, la date limite d'inscription sera le 29 mars 2019.

A compter du 2 janvier 2020, les demandes d'inscription pourront être déposées en Mairie au plus tard le 6ème vendredi précédant un scrutin.

Pour les Français établis à l'étranger, la réforme supprime la possibilité d'être inscrit simultanément sur une liste communale et sur une liste consulaire. Ils auront jusqu'au 29 mars 2019 pour choisir leur liste de rattachement. En l'absence de choix, ils seront automatiquement radiés des listes électorales municipales.

Pour en savoir plus : www.insee.fr

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES



→ DEMANDE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ (CNI)

Pour demander une carte d'identité, les pièces justificatives nécessaires dépendent de la situation : majeur ou mineur, première demande ou renouvellement, possession (ou non) d'un passeport...

Les délais de fabrication dépendent du lieu et de la période de la demande. La carte d'identité d'une personne majeure est valable 15 ans, celle d'un enfant mineur est valable 10 ans.

Renseignements en Mairie et en ligne : www.service-public.fr

→ DEMANDE DE PASSEPORT

Pour faire un passeport, il faut le demander dans une mairie équipée avec les justificatifs nécessaires. Les documents dépendent de la situation : majeur ou mineur, première demande ou renouvellement... Dans tous les cas, il faut fournir une photo, un justificatif de domicile et un timbre fiscal. En France, il coûte 86 € pour un majeur. Vous pouvez pré-remplir le dossier sur le site ants.gouv.fr. Le délai pour faire le passeport dépend de la période et du lieu.

Renseignements en Mairie et en ligne : www.service-public.fr

→ DEMANDE DE PACS

Depuis un an, l'enregistrement de la déclaration du Pacte civil de solidarité (Pacs), de sa modification ou de sa dissolution, ne se fait plus dans les tribunaux d'instance mais en Mairie. Désormais, pour se pacser, les partenaires doivent s'adresser à l'officier d'état-civil du lieu de résidence commune déclaré.

Renseignements en Mairie et en ligne : www.service-public.fr

Inauguration de la Crèche municipale « L'Auseron » (L'Oisillon)



FRANCIS LANDES



Au nom des « auserons » la municipalité a remercié toutes les bonnes fées qui se sont penchées sur le budget de la rénovation-extension, principalement la CAF (Caisse d'allocations familiales) avec 66.600€ de subvention, la Communauté d'Agglomération avec 63.320€, l'État avec 25.500€, et le Conseil départemental avec 16.800€.

Grâce à ces aides fort appréciables, la part de la commune reste très raisonnable à hauteur de 64.700€ sur un montant total de 241.000€.

2ème place au Concours départemental



ROGER PÉDEFLOÛS



C'est bien parce que la commune s'est engagée dans une politique véritablement volontariste pour le développement durable qu'elle a reçu, cette année encore, le 2ème prix du Concours départemental des Villages fleuris de sa catégorie (1000 à 2000 habitants), en progressant d'une marche sur le podium (en 2017 c'est le 3ème prix qui avait été reçu).

Car le Jury contrôle et évalue les efforts des communes candidates en se concentrant tout spécialement sur les pratiques raisonnables pour un environnement sain. Par exemple « zéro phyto » sur la totalité des espaces publics, y compris avec l'aménagement en cours d'allées engazonnées au cimetière, pour lutter contre les herbes folles sans recourir aux produits chimiques dans le sous-sol et la nappe phréatique (cf. photos page 4).

Encore une fois : un grand bravo à l'équipe méritante des services techniques municipaux !

Soirée théâtre : « Le Médecin malgré lui »



NICOLE BILHOU



En plus d'une bonne centaine de spectateurs payants, quel plaisir de compter aussi dans le public une trentaine d'enfants qui ont su profiter de la gratuité pour eux et découvrir ainsi un grand classique de Molière, "Le Médecin malgré lui", par la Compagnie du Phoenix.

Vie sportive et associative



CHRISTOPHE CARRÈRE

Un grand BRAVO à l'ASMUR

qui a reçu le Label Jeunes « Espoir » de la Fédération française de football. Une récompense pour reconnaître la progression du club en effectifs et en réussite :

- de 280 licenciés en 2015 à 395 mi-2018, (soit +41%)
- 4 équipes opèrent dans les ligues, les seniors garçons étant premiers de leur poule

sont passés de R4 à R3, avec la deuxième meilleure attaque du Béarn et le meilleur buteur en challenge Pyrénées-Pressé

- Les filles ont disputé un 8ème de finale de Coupe de France face à une équipe de D1...

Cette réussite du club est le résultat de l'implication sans faille des dirigeants, éducateurs, entraîneurs... et supporters. Une quarantaine d'encadrants et de nombreux bénévoles oeuvrent à promouvoir leur club, à développer l'accueil et mettre en œuvre le programme éducatif fédéral. Un label bien mérité !

Un grand MERCI à M. Patrick Malak, gérant du restaurant Mc'Donalds qui cette année a déjà doté le club de l'ASMUR d'un jeu de maillots pour les joueurs et joueuses, et qui en novembre a souhaité offrir à notre commune du mobilier réformé de son restaurant oloronais au profit des associations mazéroises et de la commune : **6 tables d'extérieur à 4 places, 1 table d'intérieur à 8-10 places, 6 tabourets de bar et 2 grandes poubelles.** Un précieux cadeau offert aux mazérois !





MONIQUE SÉMAVOINE

CRÉER UN CENTRE-BOURG POUR FAIRE BATTRE LE CŒUR DU VILLAGE



Notre village n'a jamais eu véritablement de centre-bourg comme on en trouve traditionnellement autour de l'église, l'école et la mairie. À Mazères-Lezons, la vie villageoise s'organisait jadis dans la rue principale, entre les deux anciens cafés (*Dufau et Foix*), l'église, la mairie-école, et l'épicerie Caddetou...

Mais à partir des années 60, quand la circulation automobile a, petit à petit, chassé les piétons de la rue, l'axe traversant du village d'Ouest en Est a été converti en route départementale. Puis pendant les décennies suivantes sont apparus progressivement des lotissements et une zone commerciale un peu

excentrée. Et au début des années 90, pour améliorer la circulation automobile dans l'agglomération, notre village a encore une fois été coupé en deux dans le sens Nord-Sud avec la construction de la rocade de contournement de Pau.

Mazères-Lezons avait définitivement changé de visage. L'ancienne municipalité l'avait déjà compris en initiant l'acquisition d'une grande parcelle de foncier sur la rue Louis-Barthou.

Voilà donc plusieurs années que notre municipalité travaille sur ce projet. En 2009, après avoir finalisé l'acquisition de cette parcelle au sud de la rue Louis-Barthou, dans le prolongement de la rue Jules-Ferry, nous nous sommes lancés dans les étapes préparatoires à ce projet d'envergure :

- Dans un premier temps : définition des orientations d'une étude pour l'aménagement d'un centre-bourg, confiée à un bureau d'études d'architectes-urbanistes,
- Concomitamment : révision du PLU (*plan local d'urbanisme*) qui a été validé en décembre 2013, afin de réinscrire dans ce document des éléments essentiels comme des déplacements doux pour relier les quartiers entre eux et leur permettre de converger, au fil du temps et des opportunités, vers ce futur centre du village.

l'aménagement d'un habitat « mixte » (*c'est-à-dire pour tous les foyers, tous les âges et tous les revenus*), et qui s'organisera autour d'une belle place publique offrant de nouveaux services à la population. Une place qui sera un lieu de rencontre et de convivialité, un « cœur de village » pour tous les Mazérois, avec un nouveau quartier qui devra s'intégrer le plus harmonieusement possible dans le cadre si cher à tous de notre commune nichée entre gaves et coteaux.

Aujourd'hui, le projet a suffisamment avancé et il est temps de le partager avec la population. Dans cette optique, **dès le début de l'année 2019, plusieurs rencontres participatives seront organisées** selon le calendrier prévisionnel suivant :

- Une première réunion spécialement dédiée aux riverains du projet (*fin janvier/début février*)
- Une réunion publique participative ouverte à tous (*en février*)
- Deux permanences en mairie sur deux samedis (*en mars*) pour ceux qui auraient manqué la réunion publique participative,
- Une nouvelle réunion publique de synthèse (*en avril*).

Les dates précises seront communiquées par information dans vos boîtes aux lettres, sur le site internet de la Mairie et publication sur le panneau lumineux.

Malheureusement, en 2014, un premier projet sur lequel avaient longuement travaillé les élus a été abandonné car il prenait une tournure trop « urbaine » et ne ressemblait plus à la vision du « cœur de village » qu'ils souhaitaient.

Il a donc fallu remettre l'ouvrage sur le métier... Et plusieurs années se sont écoulées, avec de nouveaux partenaires, pour aboutir aujourd'hui à un projet beaucoup plus en phase avec notre vision, dans la continuité de la rue Jules-Ferry et sa petite place Mendès-France.

Notre vision est en effet celle d'un « cœur de village » qui s'appuiera sur

AGENDA

CHEZ NOUS

Samedi 19 janvier 20h30 : Concert du Nouvel An, avec l'Orchestre Symphonique du Sud-Ouest, salle Polyvalente.

CONCERT DU NOUVEL AN **BILLETTERIE** Mairie de Mazères-Lezons, Office de Tourisme de Pau, Auchan, Cultura, Centre Leclerc de Mazères-Lezons, Francebillet, ticketmaster.com

Vendredi 25 janvier 18h30 : Vœux de la municipalité, salle Marcelle Courtois.

Dimanche 27 janvier 12h30 : Déjeuner des Aînés, offert par le CCAS, salle Marcelle Courtois.

Samedi 2 février : Concert rock, organisé par l'association culturelle de l'école Calandreta « Los Hadets », salle Marcelle Courtois.

Vendredi 15 février 19h30 : Soirée carnaval et portugaise, organisée par le Centre Social, salle Marcelle Courtois.

Dimanche 10 mars : Trail des Costalats, au stade municipal.

Dimanche 24 mars de 7h à 17h : Vide-greniers organisé par le Centre social et l'association culturelle de l'école Calandreta « Los Hadets », salle Polyvalente.

Vendredi 5 et Samedi 6 avril : Gala de patinage artistique sur roulettes, organisé par l'USM, salle polyvalente.

Mercredi 8 mai 11h30 : Cérémonie du souvenir du 8 mai 1945, au Monuments aux Morts, suivi d'un vin d'honneur à la mairie.

CARNET

NAISSANCES

Antoine LACARRET
Julia ANNETTE
Kayla ESTEVES VAZ
Thomas LOPES
Alice WEILL
Anouk DUTILH ERRECARTÉ
Raphaël ARTOLA

DÉCÉS

Jean BOURDETTE
Carmen SELLIER
(épouse MARCHAND)
Emile LACOURNÈRE
Thi Thu Ba NGUYÉN
(épouse BARBEROU)
Pierrette LAU-BÉGUÉ
(épouse SOURGENS)
Marcel DARD
Lucie LANUSSE
Dominique LOPEZ
Rolland DROUET
Lydie GUILLUCQ
(veuve LOUSTAUNAU)
Dolorès RODRIGO (épouse ESCOFFIER-CASSEFIÈRES)
Michel LAPINE
Roger LACAU
Françoise POURTAU
Alain DEHONDT

MARIAGE

Magali MONTIGNAUD
et Patrick BARRASSO
Fabienne MALLÉN
et Joseph LASIES

Anne Marie DURAN
(veuve BOUEILH)
Solange PETREIGNE
(veuve LAFFITTE)
Yvette CONTE (veuve BRACQ)
Sauveur DI-PIAZZA
Catherine ETCHANDY
Michel LAPUYADE
Abdalla ABDUL
Jeanne CHABIRAND
(veuve GHELFI)
Georgette PEDELAHORE
(veuve ROUSSET)
Anita BOUVE (épouse DEMUYNCK)
Jean LANSAMAN
Christine GESTER
(épouse PEYROUX)
Claude PELADEAU
Daniel BERNAY
Monique KOMMER

MEMENTO

Samu : 15
Pompiers : 18
Police secours : 17
Médecin :
Dr Jobert : 05 59 06 52 02
Pharmacie Beth-Ceü :
05 59 06 54 05
Maison de retraite Saint-Léon :
Vallée Heureuse : 05 59 06 13 22
EDF (sécurité dépannage) :
0 810 333 364
GDF (sécurité dépannage) :
0 810 433 065
Bureau de Poste : 05 59 06 68 60
Presbytère : 05 59 06 64 77
Centre social : 05 59 06 68 70
Crèche municipale : 05 59 06 11 13
École maternelle : 05 59 06 60 55
École primaire : 05 59 06 51 23
Bibliothèque municipale :
05 59 06 80 54
Mairie :
30 av. du Général de Gaulle
64110 Mazères-Lezons - 05 59 06 56 61
mairie@mazeres-lezons.fr
www.mazeres-lezons.fr
Téléphone d'urgence Mairie :
05 59 06 33 88
Permanence Mairie :
Premier samedi du mois : de 10h à 12h

Mairie de Mazères-Lezons
30 av. du Général de Gaulle
64110 Mazères-Lezons

Directrice de la Publication :
Monique Sémavoine
Directrice de la rédaction :
Nicole le Dieu de Ville

Crédits photos : Mairie
de Mazères-Lezons
Mise en page : Lydie Latapie
Impression : Imprimerie Perspective
64160 Morlaàs
Dépôt légal à parution

